

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2562

16 octobre 2012

SOMMAIRE

AC International S.A.	122969	Easywebtrading S.à r.l.	122973
ACMBernstein SICAV	122934	EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A.	122976
Agapanthe S.A.	122970	E-MO	122970
Agence d'Assurances Jacobs Sarl	122970	Five Stars Immo Lux S.A.	122944
AHL FCP-FIS	122936	Gand Real Estate S.A.	122934
«AI + S. à r.l.»	122970	Gestfin	122935
Aldgate Tower Investments S.à r.l.	122965	G. Lusatti & Cie	122972
Allard Invest Brésil 2 S.A.	122964	JER Morethan S. à r.l.	122947
Alliance Consulting Luxembourg S.A. ...	122964	Jonas Architectes Associés S.A.	122971
Arche Investments S.à r.l.	122965	Link Multiple 2010 S.C.A.	122930
Arche Investments S.à r.l.	122966	Losena S.A. SPF	122933
Artic Transport S.A.	122970	LuxApps, LUX APPLICATIONS Sarl ...	122969
Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l.	122966	ManagerSelect Fonds	122946
Audace Paris S.à r.l.	122971	MFS Meridian Funds	122930
Axis Constructions	122971	Netone Holdings S.A.	122935
Axxis Trust S.A.	122971	New Nis Holdings S.à r.l.	122964
Azzurra Nettoyage s.à r.l.	122972	Overlander Funding	122949
Black & Decker Limited S.à r.l.	122976	Peaksider Schiller S.à r.l.	122936
Blue Water Capital S.A.	122976	Porta Invest S.à r.l.	122955
BNP Paribas	122946	Rossini Lux Fund	122944
B. Tavernier & Cie	122972	Société civile immobilière DUE DONNE	122956
Capcon	122966	SOLAR AND CO Luxembourg	122946
CBP Select	122934	SR Group S.A.	122958
Compulease Anstalt AG	122972	Taomina S.A. SPF	122960
Dartis SPF S.A.	122930	UPX International 2 S.à r.l.	122961
Delaware Consulting S.A.	122964	Vega Investment S.A.	122944
DWS Invest	122946		

Dartis SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.383.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 novembre 2012 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.09.2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012133588/660/15.

Link Multiple 2010 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.562.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le 30 octobre 2012 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 août 2012, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 août 2012.
4. Divers.

LINK MULTIPLE S.à r.l.

Gérant Commandité

Référence de publication: 2012133590/1023/17.

MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 39.346.

Notice is hereby given to the shareholders of MFS MERIDIAN FUNDS that an

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before notary, at the registered office of the Company, 49, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on 7 November 2012 at 10:00 a.m. Luxembourg time with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 4 (Registered Office) of the Articles in order to provide that the Board may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg to the extent permitted by Luxembourg laws and commercial practice.
2. Amendment of Article 5 (Capital; new Article 6: Share Capital; Classes of Shares) of the Articles to (i) provide that the minimum capital of the Company shall be as required by the Law of 17 December 2010, as amended, restated or superseded (the "Law") (ii) clarify procedures relating to the share register of the Company, including the ability of the Company to permit a Shareholder notice or announcement to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company in the event a shareholder does not provide a valid address, (iii) clarifying that a shareholder may change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company; (iv) clarify procedures relating to the issuance of share certificates, including the issuance of temporary share certificate; and (v) clarifying that fractions of shares may be issued, but removing the limit of fractional shares to the nearest 10,000th of a share.

3. Amendment to Article 6 (Restrictions; new Article 10: Restrictions on Ownership of Shares) of the Articles to extend the power of the Board of Directors of the Company ("Board") to restrict or prevent the ownership or voting rights of Company sub-fund ("Fund") shares, or require information relating to the ownership of Fund shares, by any physical person or legal entity that holds shares (as either a registered or beneficial owner) where such holding is likely to (i) result in a failure to meet the eligibility requirements of a Class including, without limitation, being an Institutional Investor for Class I, S or Z Shares or not meeting the initial investment minimums upon subscription; (ii) result in a breach of any applicable law or regulation, whether Luxembourg or foreign, (iii) cause the Company to become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred had such person or entity not been a holder of shares, or (iv) subject the Company to additional registration requirements under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority ("Prohibited Person"), including any U.S. Person. Where it appears that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, the Board of Directors may direct such Shareholder to redeem his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within a minimum period required by applicable law, but not less than thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in accordance with procedures established by the Board of Directors and the Company's Articles. For Shareholders not meeting eligibility requirements of a particular Class, the Board of Directors may direct a conversion of the ineligible holding to the nearest equivalent available Class.
4. Amendment to Article 7 (Meetings; new Article 26: General Meetings of Shareholders) of the Articles to clarify certain procedures relating to general meetings of shareholders, including
 - (i) that the Board of Directors may convene a general meeting of Shareholders pursuant to a notice setting forth the agenda published to the extent and in the manner required by Luxembourg law and/or sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders or at such other address indicated by the relevant Shareholder;
 - (ii) that shareholders representing at least one-tenth of the share capital of the Company or of a particular Fund or Class, may request the addition of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders with respect to the Company or such Fund or Class to which the proposal relates, provided that such request be sent to the registered office of the Company by registered mail five days at the latest before the relevant meeting;
 - (iii) that the business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda and business incidental to such matters;
 - (iv) that the general meeting may take place without notice of meeting if all shareholders present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda; and
 - (v) that abstentions and nil votes shall not be taken into account for purposes of meeting minimum voting requirements to approve proposed resolutions.
5. Amendment to Article 8 (Board of Directors; new Article 14) of the Articles to clarify (i) that Directors shall be elected by the majority of the votes of Company shares validly cast (or as otherwise required by applicable Luxembourg law) and, if required, shall be subject to the approval of the Luxembourg regulatory authorities and (ii) that in the event an elected Director is a legal entity, a permanent individual representative thereof should be designated as member of the Board of Directors.
6. Amendment to Article 9 (Chairman; new Article 15 (Chairman and Officers of the Company and new Article 16 (Board of Directors Meetings) to provide (i) that the Board of Directors may from time to time and at any time by powers of attorney appoint any company, firm, person or body of persons, with full power of substitution and (ii) that the Chairman of the Board shall have the deciding vote if the number of votes for or against a Board resolution are equal.
7. Amendment of Article 11 (Powers; new Article 18 (Powers of the Board of Directors) and 21 (Investment Policies and Restrictions)) of the Articles to:
 - (i) provide that any Fund may subscribe, acquire and/or hold shares to be issued by one or more other Funds of the Company, if permitted and in accordance with Luxembourg laws and regulations;
 - (ii) clarify that no Fund will in principle invest more than ten percent of its assets in other undertakings for collective investment unless otherwise provided in the Company's Prospectus and in accordance with the Law;
 - (iii) clarify that underlying instruments of a financial derivative instrument may include securities or instruments permitted under the Law and/or applicable laws and regulations;
 - (iv) provide that the Company is authorized to invest up to one-hundred percent of the net assets of any Fund in Transferable Securities and Money Market Instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union or by any other government as accepted by the Luxembourg supervisory authority and as disclosed in the Prospectus;
 - (v) provide that the Company may create a new or convert any existing Fund of the Company into a feeder UCITS fund or a master UCITS fund, or change the master UCITS fund of any of its feeder UCITS funds, if permitted and in accordance with the Luxembourg laws and regulations;
 - (vi) clarify that the Company is authorised to employ techniques and instruments relating to Transferable Securities and Money Market Instruments provided that such techniques and instruments may be used for hedging purposes, for the purpose of efficient portfolio management or for investment purposes;

- (vii) provide that investments of each Fund may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Board may from time to time decide and as accepted by the Luxembourg supervisory authority.
8. Amendment to Article 12 (Invalidity and Liability Towards Third Parties; new Article 22: Invalidity and Liability Towards Third Parties; Conflicts of Interest) to provide that any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business; and (ii) clarify that in the event that any Directors or Officers of the Company may have an interest in any transaction of the Company which conflicts with the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.
 9. Amendment to Article 14 (Delegation; new Article 19: Delegation of Powers) to (i) provide that the Board may delegate its powers to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board and may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy; and (ii) provide that the Company may enter into a management services agreement with a management company authorized under the Law pursuant to which it designates such Management Company to supply the Fund with investment management, administration, distribution or other services relating to the objectives of the Company, with the same authority to delegate its powers as allowed under applicable laws and regulations.
 10. Amendment to Article 16 (Redemption and Conversion of Shares; new Article 8: Redemption of Shares and Article 9: Conversion of Shares) to the Articles to (i) provide that payment of redemption proceeds will normally be dispatched within the timeframe set forth in the Prospectus, but may be delayed and paid as soon as reasonably practicable, without interest, in exceptional circumstances beyond the Company's control if it is not possible to make a redemption payment within the standard payment settlement timeframes (if longer than one calendar month, then subject to applicable regulatory approvals), with the extended timeframe reflecting the additional time needed in light of specific circumstances in the relevant market(s); (ii) clarify that the Company may redeem the full shareholding in a Fund if a shareholder's investment in such Fund falls below a certain monetary amount or certain number of Shares held; and (iii) clarify that the Board of Directors may reject any request for the conversion of Shares in whole or in part and set restrictions, terms and conditions as to the right to and frequency of conversions between Funds and Classes.
 11. Amendment to Article 17 (Net Asset Value; new Article 11: Calculation of Net Asset Value and Valuation of Fund Assets and new Article 12: Suspension of Calculation of Net Asset Value and the Issuer, Conversion or Redemption of Fund Shares) of the Articles to
 - (i) clarify that adjustments to the calculation of net asset value for a Fund class may be made where any asset or liability cannot be considered as being attributable to that class, with such asset or liability being allocated by the Board in consultation with the Company's auditors in a fair and reasonable manner;
 - (ii) provide that the Board or its designee(s) may adjust the net asset value per share (implement "swing pricing") to reflect the costs associated with ongoing subscription and redemption activity, determined in accordance with procedures adopted by the Company or as otherwise disclosed in the Prospectus;
 - (iii) clarify that the valuation of Fund investments and assets shall be valued in accordance with valuation policies and procedures approved by the Board from time to time consistent with the valuation principles described in the Articles, and to clarify the manner in which certain assets are valued using readily available market quotations, amortized costs or fair valuation methodologies; and
 - (iv) add additional situations upon which the net asset value or subscription, conversion or redemption of Fund shares may be suspended, including following a possible decision to merge, liquidate or dissolve the Company or any Fund thereof, following the suspension of the net asset value or capital stock activity of a master fund in which a Fund invests as a feeder fund, upon any situation that makes it impossible or impracticable to determine the value of all or a significant portion of the investments in a Fund, or when the Board determines that such suspension is in the best interests of shareholders.
 12. Amendment to Article 18 (Issuance of Shares; new Article 7) of the Articles to (i) clarify that the offering price may be increased by a percentage estimate of transaction costs relating to the subscription; (ii) provide that the payment for subscribed shares must be made within five business days of the relevant Valuation Date or as otherwise provided for in the Prospectus; (iii) provide that where an applicant for Shares fails to pay issue price on subscription, the Board of Directors may cancel the allotment or, if applicable, redeem the Shares upon which the applicant may be required to indemnify the Company against any and all losses, costs or expenses incurred by the Company (as conclusively determined by the Board of Directors in its discretion) directly or indirectly as a result of the applicant's failure to make timely payment.
 13. Amendment to Article 19 (Expenses; new Article 13) of the Articles to remove the reference to the maximum annual rate of 2.5% for each Fund's fees due to the Investment Manager and adding a specific reference to the Company's Registrar and Transfer Agent included in the list of service providers receiving fees from the Company.
 14. Amendment to Article 21 (Auditor; new Article 25) to clarify that the authorized auditor shall be remunerated by the Company.

15. Amendment to Article 22 (Dividends; new Article 27: Distributions) of the Articles to clarify that (i) the Board may decide on the payment of interim dividends in compliance with legal requirements, (ii) to clarify that the Board may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends and (iii) any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares.
16. Amendment to Article 23 (Liquidation of a Fund or of the Company; new Articles 28: Dissolution of the Company, Article 29: Liquidation of a Fund or of the Company, Article 30: Closure of Funds and/or Classes, Article 31: Mergers of Funds or of the Company) of the Articles to (i) clarify the requirements for dissolution of the Company, including the requirement to include a proposal to dissolve the Company at a general meeting of shareholders when the Company's share capital falls below the minimum capital requirements set forth in the Articles; (ii) clarify that any liquidation of the Company would be carried out in accordance with the provisions of the Law, and that any unclaimed liquidation proceeds would be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg; (iii) provide that the general meeting of shareholders may approve the closure of any Fund or Class upon a proposal from the Board, and that any unclaimed redemption proceeds upon such closure would be held with the Company's depository for the minimum period required by Luxembourg law and subsequently deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg; (iv) provide that the Board may decide to consolidate or split different share classes within a Fund; (v) update the requirements and procedures for implementing a merger of the Company or Funds thereof, to be implemented in accordance with the Law.
17. The entry into force of the items set out in the agenda to be on 15 February 2013.

A marked copy of the Articles of Incorporation (showing all of the proposed amendments) as proposed to the extraordinary shareholders' meeting is available free of charge at the registered office of the Company or by calling +352-46-40-10-600.

The resolutions must be passed with a minimum quorum of 50% of the issued capital by a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast at the meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

Should you not be able to attend the meeting, kindly complete and sign the enclosed form of proxy (together with the original or a certified copy of any power of attorney or other authority under which it is executed) by fax or by mail 48 hours before the Meeting to the attention of Juan Alvarez at:

Fax number: (+352) 46.40.10.413

Address: State Street Bank Luxembourg S.A.

49 avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012133592/755/180.

Losena S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.766.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra EXTRAORDINAIREMENT le 25 octobre 2012 à 15.00 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery & Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Ratification de la non-tenu de l'Assemblée Générale Annuelle en 2012 à la date statutairement prévue compte tenu de la non-disponibilité des comptes annuels au 31/12/2011;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2011;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Nomination statutaire;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012129179/322/20.

Gand Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 141.779.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 25 octobre 2012 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société
2. Nomination du liquidateur

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012129827/755/15.

CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 25 octobre 2012 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2012
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2012; affectation des résultats
3. Donner quitus aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE QUILVEST S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012129831/755/29.

ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.021.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ACMBernstein SICAV (the "Fund") will be held at 09:30 AM (local time) on Thursday, October 25, 2012 at the registered office of the Fund, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the auditor's report and audited financial statements* for the fiscal year ended May 31, 2012.
2. To approve the annual report* of the Fund for the fiscal year ended May 31, 2012.

3. To grant discharge to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended May 31, 2012.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
Yves Prussen,
Bertrand Reimmel,
Louis Mangen,
Silvio Cruz.
5. To appoint Ernst & Young, Luxembourg, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

Only shareholders of record at the close of business on the fifth day prior to the Meeting (on Friday, October 19, 2012) are entitled to vote at the 2012 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

*According to the new law dated 17 December 2010 on undertakings for collective investments, the annual accounts and the auditors' report (the "financial reports") no longer need to be sent to the shareholders with the convening notice to the annual general meeting of shareholders. These financial reports are available from the registered office of the Fund and will be sent to shareholders who specifically request to receive a copy thereof.

The financial reports can also be downloaded directly from AllianceBernstein's website: www.alliancebernstein.com/investments.

October 4, 2012.

By Order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012129833/755/31.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.187.

Le Liquidateur a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GESTFIN à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 octobre 2012 à 14 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes pour la période du 1er janvier 2011 au 21 novembre 2011
2. Présentation et approbation du rapport du liquidateur et du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes de la liquidation pour la période du 22 novembre 2011 au 12 septembre 2012
3. Décharge aux administrateurs
4. Décharge au liquidateur
5. Décharge au réviseur d'entreprises agréé
6. Décision de conserver les documents sociaux au siège social de la société pendant une période de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation
7. Décision de déposer les sommes et valeurs revenant à des titres dont les détenteurs ne se sont pas présentés lors de la clôture des opérations de liquidation auprès de la Trésorerie de l'Etat, Caisse des Consignations à Luxembourg au profit de qui il appartiendra
8. Décision de clôturer la liquidation

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Référence de publication: 2012129993/755/25.

Netone Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 76.426,16.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.291.

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur d'inviter ses actionnaires à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra en date du 25 octobre 2012 à 14.00 heures au siège social de la Société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion concernant la date extraordinaire de l'assemblée générale des actionnaires;

2. Présentation, discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux administrateurs en application de l'article 74 de la loi du 10 août 1915;
5. Vote d'une résolution suivant l'article 100 de la loi du 10 août 1915 et continuation de la Société; et
6. Divers.

Référence de publication: 2012129837/19.

AHL FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé AHL FCP-FIS, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Kappeln Management Company S.à.r.l.

FIDUPAR

Signature / SALVINO FERRANTE

Référence de publication: 2012132047/12.

(120174011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Peaksid Schiller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.879.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of October.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Peaksid European Holdco S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is located at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg registered with Luxembourg Trade Register under number B 131 744,

here represented by Ms. Szilvia Sári, private employee, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Peaksid Schiller S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers (A and B) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of a class A manager together with a class B Manager of the Company or by the joint signature of two class B managers for any engagement under an amount previously determined by the board of managers or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Peakeside European Holdco S.a r.l., prenamed and represented as stated above declared to subscribe the five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Mark Fenchelle, private employee, born on 14 January 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 1 Knightsbridge Green, London SW1X 7NE, United Kingdom, Manager A;

- Mr. Markus Lehner, private employee, born on 5 October 1976 in Ludwigshafen am Rhein, Germany, residing professionally at Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Switzerland, Manager A;

- Mr. Jean-Jacques Josset, private employee, born on 12 June 1974 in Saint-Quentin, France, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, Manager B,

- Mr. Gerald Welvaert, private employee, born on 15 July 1977 in Uccle, Belgium, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, Manager B.

2. The registered office of the Company is set at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Peaksid Europeàn Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744,

ici représentée par Mademoiselle Szilvia Sári, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Peaksid Schiller S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B) qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les délibérations du conseil de gérance seront transcrites par un procès-verbal qui sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant précédemment déterminé par le conseil de gérance, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des

valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Peakeside European Holdco S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Mark Fenchelle, employé privé, né le 14 janvier 1962 à Londres Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 1 Knightsbridge Green, Londres SW1X 7NE, Royaume-Uni, Gérant A;
- M. Markus Lehner, employé privé, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein, Allemagne, demeurant professionnellement à 14, Bundesplatz, CH-6300 Zug, Suisse, Gérant A;
- M. Jean-Jacques Josset, employé privé, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, Gérant B;
- M. Gérald Welvaert, employé privé, né le 15 juillet 1977, à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, Gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Sari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2012. LAC/2012/47027. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132139/425.

(120174182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Rossini Lux Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012132986/10.

(120175235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Five Stars Immo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 158.849.

Vega Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 171.183.

PROJET DE FUSION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE HUITIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Ont comparu:

I.- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre,

agissant en tant que mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme «Five Stars Immo Lux S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.849,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 8 octobre 2012.

Une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

II.- Monsieur Claude BIONDI, dirigeant de société, demeurant à 23, route de Luxembourg, L-4761 Pétange,

agissant en tant que mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme «Vega Investment S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171.183,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du Conseil d'Administration, en date du 8 octobre 2012.

Une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Le projet de fusion ci-après:

1. La société Five Stars Immo Lux S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, numéro d'identité 20112202049 avec siège social à L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévires, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 158.849, au capital social de EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société Vega Investment S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, numéro d'identité 2012 2214 185, dont le siège social est établi au 3, rue des Trévires, L-2628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 171.183, au capital social de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125.000 (cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés pré-mentionnées (ci-après encore dénommées «sociétés fusionnantes»).

2. La société anonyme Five Stars Immo Lux S.A. (ci-après encore dénommée «la société absorbante») entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et les textes subséquents avec la société anonyme Vega Investment S.A. (ci-après encore dénommée «la société absorbée») par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante sera le 8 octobre 2012.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son litera a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

16. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. BIONDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 octobre 2012. Relation: RED/2012/1335. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 octobre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012133196/93.

(120175662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 23.968.

—
RECTIFICATIF

Liste des signatures autorisées (subdélégation de pouvoirs) RECTIFIÉES déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012 sous la référence L120173923

Liste des signatures autorisées (subdélégation de pouvoirs) déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012133064/14.

(120175698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

SOLAR AND CO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 171.255.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de remplacer partout dans les statuts de la société Solar and Co Luxembourg publiés au Mémorial C n° 2462 du 3 octobre 2012, pages 118173 à 118175:

au lieu de: "Ariette Hortense G FRANKIGNOULLE",

lire: "Arlette Hortense G FRANKIGNOULLE".

Référence de publication: 2012134160/11.

ManagerSelect Fonds, Fonds Commun de Placement.

—
Mitteilung an die Anteilhaber des MANAGERSELECT FONDS

Hiermit werden die Anleger darüber informiert, dass der Investmentfonds MANAGERSELECT FONDS (WKN: 358130, ISIN: LU0175475853) mit Wirkung zum 16. Juli 2007 liquidiert wurde. Der Liquidationserlös wurde mit Liquidationsabschluss ausgezahlt. Alle Anteilhaber wurden erreicht, es erfolgt keine Zahlung an die Caisse de Consignation. Die Auflösung des Fonds erfolgte zum 16. Juli 2007. Die Liquidation ist somit abgeschlossen und der Bericht des Wirtschaftsprüfers kann kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft eingesehen werden.

Luxembourg, im Oktober 2012.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2012133591/755/11.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Der Teilfonds DWS Invest Diversified Fixed Income Strategy wird in Übereinstimmung mit Artikel 15 des Verkaufsprospektes - Allgemeiner Teil zum 31. Oktober 2012 liquidiert.

Aufgrund des geringen Fondsvolumens ist mittelfristig kein effizientes Fondsmanagement möglich.

Die Ausgabe von Fondsanteilen wird zum 24. Oktober 2012 eingestellt, die Rückgabe von Fondsanteilen ist ebenfalls bis zum 24. Oktober 2012 möglich; die bis Orderannahmeschluss eingehenden Orders werden noch berücksichtigt.

Gelder, welche von den Anlegern nicht abgerufen werden, werden nach Abschluss der Liquidation bei der Caisse de Consignation hinterlegt.

Luxemburg, im Oktober 2012.

DWS Invest, SICAV.

Référence de publication: 2012133589/755/14.

JER Morethan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.664.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of September.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l.", a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 115.656,

here represented by Mr. Martin ECKEL, manager, residing professionally in Luxembourg and authorised to bind JER Europe Fund III Holdings S.à r.l. by his sole signature pursuant to Art. 10 of its articles of incorporation. The appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of "JER Morethan S.à r.l." a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg law having its registered office at L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, incorporated under the name JER Europe Fund III 17 S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing then in Luxembourg, on July 3rd, 2007, published in the Recueil du Mémorial C, Number 2070 on September 22nd, 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 130.664 (the "Company").

The sole shareholder, represented as stated here above, states to have full knowledge of the resolutions to be based on following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Liquidator's report and the report thereon issued by the Liquidation Commissioner.
2. Discharge to be given to the Liquidator and to the Liquidation Commissioner.
3. Discharge to be given to the sole manager.
4. Indication of the place where the Company's books and corporate records shall be kept for 5 years.
5. Miscellaneous

First resolution

The Sole Shareholder, having reviewed the Liquidator's report issued to them and the report thereon issued by the Liquidation Commissioner, both tabled at the meeting, RESOLVES that the liquidation report issued by the Company's Liquidator and the report thereon issued by the Liquidation Commissioner be, and each of them hereby is, adopted and approved.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the liquidation accounts and grants full and entire discharge to the Liquidator and the Liquidation Commissioner for the performance of their functions with regard to their mandates up to this date.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and entire discharge to the sole manager of the Company for his mandate up to this date.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares the liquidation of the Company being consequently closed, the books and documents shall be kept for a period of five (5) years from the date of liquidation at L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euros (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq septembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l.», une société ayant son siège social au L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 115.656,

ici représentée par Monsieur Martin ECKEL, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, et autorisé à engager «JER Europe Fund III Holdings S.à r.l.» avec sa seule signature suivant Art. 10 de ses statuts de constitution.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital social de «JER Morethan S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, sous la dénomination «JER Europe Fund III 17 S.à r.l.» en date du 03 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2070 du 22 septembre 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 130.664 («la Société»);

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare avoir parfaitement connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du Liquidateur et du rapport du Commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge donnée au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
- 3.- Décharge donnée au gérant unique.
- 4.- Détermination de l'endroit où les livres et les documents de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans.
- 5.- Divers

Première résolution

L'Associée Unique, ayant pris connaissance du rapport du liquidateur établi à leur intention et du rapport du Commissaire à la liquidation, tous deux remis en séance, décide d'adopter et d'approuver lesdits rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'Associée Unique adopte les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière au Liquidateur ainsi qu'au Commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Associée Unique donne décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Enfin, l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à compter de la date de liquidation à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. ECKEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42322. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123560/104.

(120165111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Overlander Funding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.531.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OVERLANDER HOLDINGS, a société à responsabilité limitée/private company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register in progress, here represented by one of its managers Mr. Cédric Raths, chartered accountant, with professional address at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form and it may also proceed to the issuance of bonds, as permitted by the law of August 10, 1915 as amended.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Overlander Funding.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of managers may decide to issue bonds without a public offer under any denomination. The board of managers shall decide the nature, the price, the rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions in connection therewith.

A bond register shall be kept at the registered office of the company.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 13th of September and ends on the 12th of September.

Art. 22. Each year on the 12th of September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

OVERLANDER HOLDINGS, société à responsabilité limitée, prenamed	500 shares
TOTAL:	500 shares

All the shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 12, 2013.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000).

General meeting of partners

The above named party OVERLANDER HOLDINGS, société à responsabilité limitée, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg
2. Mr. Cédric RATHS, born on April 9, 1974 in Bastogne (Belgium), with professional residence at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an unlimited period;
3. Mr. Olivier JARNY, born on December 22, 1975 in Nantes (France), with professional residence 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an unlimited period;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OVERLANDER HOLDINGS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, avenue de la Gare, L1611 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce de Luxembourg, ici représentée par un de ses gérants Monsieur Cédric Raths, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et elle peut émettre des emprunts obligataires, dans les limites de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Overlander Funding.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil de gérance peut décider l'émission d'emprunts obligataires privés sous forme d'obligations sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 13 septembre et se termine le 12 septembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 12 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

OVERLANDER HOLDINGS, société à responsabilité limitée, précitée	500 parts sociales
TOTAL	500 parts sociales

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 12 septembre 2013.

122955

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, OVERLANDER HOLDINGS, société à responsabilité limitée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. M. Cédric RATHS, né le 9 avril 1974 à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. M. Olivier JARNY, né le 22 décembre 1975 à Nantes (France), avec adresse professionnelle au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cédric Raths, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 septembre 2012. LAC/2012/43349. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123687/334.

(120164556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Porta Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.869.

Im Jahre zweitausendzwoölf,
den achtzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Thomas Matthias KALETA, Bankkaufmann, berufsansässig in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue.

Welcher Kompant erklärt zu handeln in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PORTA INVEST S.à r.l." mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 121869,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck mit dem Amtswohnsitz in Echternach, am 22. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 11 vom 10. Januar 2007, zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 8. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1894 vom 31. Juli 2012.

Das Gesellschaftskapital im Betrag von zweiundzwanzigtausendfünfhundert (22.500,-) Euro ist eingeteilt in einhundertachtzig (180) Gesellschaftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-€) pro Anteil.

Der alleinige Gesellschafter erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Herr Thomas KALETA, vorgenannt, tritt durch Gegenwärtiges ab, unter der gesetzlichen Gewähr an "CATIMA S.A." mit Sitz in L-6630 WASSERBILLIG, 66, Grand-Rue, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 136419, hiermit vertreten durch Herrn Thomas KALETA, vorbenannt, der dies annimmt, hundertachtzig (180) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf den Namen von Herrn Thomas KALETA, an der vorgenannten Gesellschaft "PORTA INVEST S.à r.l.", zum Preis von zweiundzwanzigtausendfünfhundert (22.500,-€) Euro, welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Die anonyme Gesellschaft "CATIMA S.A." vorgenannt, wird Eigentümerin der ihr abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Infolge der vorgenannten Anteilsabtretungen ist die anonyme Gesellschaft "CATIMA S.A." nunmehr die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PORTA INVEST S.à r.l."

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsabtretungen erklärt die alleinige Gesellschafterin "CATIMA S.A.", Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PORTA INVEST S.à r.l." wie folgt abzuändern:

Art. 6. Gesellschaftskapital. „Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundzwanzigtausendfünf hundert (22.500,-€) Euro und ist in einhundertachtzig (180) Anteile zu je einhundertfünfundsiebzig (125,-€) Euro eingeteilt.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

An die anonyme Gesellschaft "CATIMA S.A.", mit Sitz in L-6630 WASSERBILLIG, 66, Grand-Rue, hundertachtzig (180) Anteile.

Alle Anteile sind voll eingezahlt.“

Dritter Beschluss

Gemäss Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, respektive gemäss Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die vorgenannte Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft "PORTA INVEST S.à r.l." ausdrücklich angenommen und in Ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch den Komparenten Thomas KALETA handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer.

Der Geschäftsführer erklärt des weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass der Sitz der Gesellschaft sich nicht in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, sondern in L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-Rue befindet..

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. KALETA, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2012. Relation: GRE/2012/3392. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Schlink.

FÜR GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels-und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 24. September 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012123702/65.

(120164230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Société civile immobilière DUE DONNE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg E 669.

L'an deux mille douze, le treize septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1° Madame Isabel Margarita Loreto GABRIELLI OLIVA, née à Santiago (Chili), le 29 août 1947, demeurant à l'avenue des Chasseurs 106 à 1410 Waterloo, Belgique.

2° Monsieur Felipe VALDES GABRIELLI, né le 7 septembre 1977 à Las Condes, Santiago, Chili, demeurant à Santa Blanca 716, Casa H, Lo Barnechea, Santiago, Chili.

Ici tous représentés par Madame Aurore DARGENT, demeurant professionnellement à Luxembourg

Préalablement aux présentes, les comparants exposent et prient le notaire d'acter leurs déclarations comme suit:

I. 1.- Monsieur Eppe Gerard KOOPMANS né le 29 mai 1947 à Almeco (Pays-Bas), époux de Madame Isabel Margarita Loreto GABRIELLI OLIVA, dont la dernière résidence fut Villa Das Baleias, Estrada do Benagil Alfanzina, Faro, Portugal où il est décédé le 17 décembre 2007.

Monsieur Eppe Gerard KOOPMANS, prénommé, était gérant et associé pour cinquante (50) parts en pleine propriété dans la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUE DONNE, société civile avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 669, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch le 10 juin 1988, publié au Mémorial C numéro 264 le 11 octobre 1988 (la «Société»).

2.- Madame Isabel Margarita Loreto GABRIELLI OLIVA déclare que, suite au décès de son époux, les 50 (cinquante) parts en pleine propriété ayant appartenu au défunt, sont échues, selon le droit héréditaire néerlandais, ici à Madame Isabel Margarita Loreto GABRIELLI OLIVA, prénommée sous 1°, ce que reconnaissent et acceptent aux présentes les comparants sus nommés.

Et ce conformément à l'acte de notoriété établie par Maître Filip Segers, notaire de résidence à Weelde, Belgique, dont une copie conforme restera annexée au présent acte et soumise aux formalités de l'enregistrement, ainsi que l'attestation dévolutive de succession rédigée en date du 1^{er} juin 2012 par Maître Filip Segers, précité, qui restera annexée au présent acte et soumise aux formalités de l'enregistrement.

3.- Ensuite, les comparants sub 1° et 2° déclarent qu'ils sont devenus les deux seuls associés de la Société suite à une cession d'action intervenue sous seing privé en date du 22 août 2011, suivant laquelle Madame Isabel Margarita Loreto GABRIELLI OLIVA, prénommée sous 1° a cédé au prix fixé entre parties hors la comptabilité du notaire à Monsieur Felipe VALDES GABRIELLI, prénommé sous 2°, une (1) part de la Société et que partant ils sont les seuls associés de la Société.

4.- Les comparants sub 1° et 2° déclarent que la Société ne détient aucun bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'il appert de l'extrait cadastral qui restera annexé au présent acte.

II. Suite aux cessions de parts prédécrites, les comparants sub 1° et 2°, agissant en leur qualité de seuls associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En résumé de la prédite dévolution de succession et de la cession sous seing privé, les associés déclarent que la répartition des parts sociales est la suivante:

- Madame Isabel Margarita Loreto GABRIELLI OLIVA,	99 parts
- Monsieur Felipe Valdes Gabrielli	1 part
Total: cent parts	100 parts

Deuxième résolution

Les associés décident d'adapter les statuts de la Société et de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (€ 2.478,93), représenté par CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Intervention

Madame Isabel Margarita Loreto GABRIELLI OLIVA, prénommée, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter les susdites cessions de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300.- €).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signés: A. DARGENT, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12004. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123763/66.

(120164450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

SR Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.526.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SR GROUP S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 98526, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on 17 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 250 on 2 March 2004,

and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the said notary Jean SECKLER, on 21 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 477 on 5 March 2010.

The Meeting is presided by Ms. Inessa WENDLAND, private employee, residing at 132, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

The Chairman appoints Mr. Alexandre QUENOUILLE, private employee, professionally residing at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary;

The Meeting elects Mr. Pierre de BACKER, Principal, professionally residing at 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 132, route d'Arlon, 8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Subsequent amendment of the second paragraph of article 1 of the by-laws in order to give it the following wording: "The registered office is established in Strassen."

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

D) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 132, route d'Arlon, 8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and to amend subsequently the second paragraph of article 1 of the by-laws in order to give it the following wording:

"The registered office is established in Strassen."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the by-laws in order to give it the following wording:

"The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Monday of June at 09:00 a.m.. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "SR GROUP S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.526, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 2 mars 2004,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, le 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 477 du 5 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Inessa WENDLAND, employée privée, résidant au 132, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

La Présidente désigne Monsieur Alexandre QUENOUILLE, employé privé, résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Pierre de BACKER, Principal, résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 132, route d'Arlon, 8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Modification subséquente du second paragraphe de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Strassen."

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

D) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 132, route d'Arlon, 8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et de modifier subséquemment le second paragraphe de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin à 09.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

122960

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. WENDLAND, A. QUENOUILLE, P. de BACKER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2012. LAC/2012/42875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123800/124.

(120164278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Taomina S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.063.

L'an deux mil douze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial TAOMINA S.A. SPF, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 71.063 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 788, du 22 octobre 1999. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et pour la dernière fois par un acte dressé pardevant le notaire instrumentaire en date du 6 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 145, du 18 janvier 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Steve HOFFMANN et Madame Béatrice GHIOCA, les deux maîtres en droit et avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de capital de la Société à hauteur de 269.000.- EUR, par remboursement au nominal de 269.000 actions d'une valeur nominale de 1.- EUR, et au prorata des actionnaires, pour le porter de 300.000.- EUR à 31.000.- EUR

2. Modification correspondante des dispositions de l'article 5, 1^{er} alinéa, des statuts sociaux

4. Divers.

II. Que les 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, représentant l'entière du capital social de 300.000.- EUR (trois cent mille euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, constatant que la Société n'a pas d'endettement significatif qui ne serait plus couvert après la mesure de capital prévue à l'article 1^{er} de l'ordre du jour, décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 269.000.- EUR (deux cent soixante-neuf mille euros), par annulation de 269.000 (deux cent soixante-neuf mille) actions d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, et par remboursement au nominal, et au prorata pour chaque actionnaire.

La réduction de capital est effectuée au pro rata à chacun des actionnaires par remboursement aux actionnaires existant sous réserve des dispositions de l'article 69, alinéa 3, de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale décide que par conséquent le capital social de la Société est dorénavant fixé à 31.000.- EUR (trente et un mille euros), et représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante;

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000.- EUR (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, toutes entièrement libérées.»

L'assemblée générale décide que toutes autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, L. Backes, S. Hoffmann, B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43801. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123815/65.

(120164499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

UPX International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.078.

In the year two thousand twelve, on the seventeenth of September.

Before Maître Marine Schaeffer, Civil Law Notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg who will be keeping the original of this deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "UPX INTERNATIONAL 2 S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 167.078, incorporated by deed enacted on 17 February 2012, and which by-laws have not been yet amended.

The meeting is opened at 10.45 am, with Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

122962

Agenda:

1. Decision to increase the corporate capital by an amount of 1.- EUR (one euro) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 12,501.- EUR (twelve thousand five hundred one euros) by the issue of 1 (one) share, having a nominal value of 1.- EUR (one euro), by contribution in cash with payment of a total share premium of 34,042,784.- EUR (thirty-four million forty-two thousand seven hundred eighty-four euros).

Subscription and payment of the new share.

2. Subsequent amendment of article le 8.1 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously decide to increase the corporate capital by an amount of 1.- EUR (one euro) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 12,501.- EUR (twelve thousand five hundred one euros) by the issue of 1 (one) share, having a nominal value of 1.- EUR (one euro), by contribution in cash, as follows:

1 (one) share having a nominal value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash and to be issued with a share premium in an aggregate amount of 34,042,784.- EUR (thirty-four million forty-two thousand seven hundred eighty-four euros).

The shareholder, "UPX INTERNATIONAL S.A R.L.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, declares to subscribe to the new share.

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened UPX INTERNATIONAL S.A R.L., here represented by Mrs. Catherine Desso, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new share and to have it fully paid up by payment in cash, as follows:

Subscriber	Share	Amount of the subscription (EUR)
UPX NTERNATIONAL S.A R.L.	1	1,-

This share has been fully paid up with a share premium in an aggregate amount of 34,042,784.- EUR (thirty-four million forty-two thousand seven hundred eighty-four euros), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 1.- EUR (one euro) plus a share premium of 34,042,784.- EUR (thirty-four million forty-two thousand seven hundred eighty-four euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to this resolution, the general shareholders' meeting decides to amend article 8.1. of the articles of association in order to give it the following content:

"The Company's capital is set at 12.501.- EUR (twelve thousand five hundred one euros) represented by 12.501 (twelve thousand one) shares of EUR 1,- (one Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 11 am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger momentanément empêché lequel aura la garde des présentes minutes.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "UPX INTERNATIONAL 2 S.A R.L.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.080, constituée suivant acte reçu le 17 février 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte à 10 heures 45 et présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1,- EUR (un euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) à 12.501.- EUR (douze mille cinq cents un euros) par l'émission de 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 34.042.784.- EUR (trente-quatre millions quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros).

Souscription et paiement de la nouvelle part sociale.

2. Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1,- EUR (un euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) à 12.501.- EUR (douze mille cinq cents un euros) par l'émission de 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 34.042.784.- EUR (trente-quatre millions quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros) comme suit:

1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) par apport en numéraire; A émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 34.042.784.- EUR (trente-quatre millions quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros).

L'associé existant, UPX INTERNATIONAL S.A R.L, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, déclare souscrire la nouvelle part sociale.

Intervention - Souscription - Paiement

UPX INTERNATIONAL S.A R.L, ici représentée ci-après par Catherine Desso, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire la nouvelle part sociale, libérée intégralement en numéraire et payée comme suit:

Souscripteur	Parts so- ciales	Montant de la souscription (EUR)
UPX INTERNATIONAL S.A R.L	1	1,-

Cette part sociale a été intégralement libérée avec une prime d'émission d'un montant global de 34.042.785.- EUR (trente-quatre millions quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-cinq euros) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 1,- EUR (un euros) plus 34.042.784.- EUR (trente-quatre millions quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier l'article 8.1 des statuts.

« **8.1.** Le capital social de la Société est fixé à 12.501,- EUR (douze mille cinq cents un euros) représenté par 12.501 (douze mille cinq cent un) part sociale d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43509. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123840/138.

(120165067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

New Nis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rolligergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.784.

—
Dépôt complémentaire du 27 août 2012

Schedule 2

Name of the subscribing entity	Total claim representing a contribution of an amount at least equal to (GBP)
KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP	42'512'942.72
KKR E2 INVESTORS L.P.	5'437'785.70
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP	150'882'000
KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP	58'580'705.73
KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), L.P.	2'753'406.13
GSMP V ONSHORE INTERNATIONAL LIMITED	5'417'005.38
GSMP V INSTITUTIONAL INTERNATIONAL LIMITED	521'943.42
GSMP V OFFSHORE INTERNATIONAL LIMITED	8'087'578.90
PARK SQUARE CAPITAL I S.à r.l.	4'952'638.82
ASF V Brown L.P.	3'180'000
BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED	5'606'859.29
Total	287'932'866.09

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2012. Relation: LAC/2012/38794. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2012123255/29.

(120163569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Allard Invest Brésil 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.425.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123269/10.

(120164885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Delaware Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. Alliance Consulting Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 86.362.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 septembre 2012.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012123298/14.

(120164853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Aldgate Tower Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.558.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 24 septembre 2012:

1. la démission du Gérant de classe A:

- Oisinn Quinn, avec adresse à Orlagh Court Dublin 16 Knocklyon Irlande a été acceptée avec effet au 24 septembre 2012

2. la nomination des Gérants de classe B:

- Oisinn Quinn, avec adresse à Orlagh Court Dublin 16 Knocklyon Irlande, a été acceptée avec effet au 24 septembre 2012 et ce, pour une période indéterminée

- Niall MOLLOY avec adresse à 15, Lansdowne Village, Dublin 4, Irlande a été acceptée avec effet au 24 septembre 2012 et ce, pour une période indéterminée

3. la nomination du Gérant de classe A:

- William GLEESON, avec adresse à 18, Green Park, Orwell Road, Churchtown, Dublin Irlande, a été acceptée avec effet au 24 septembre 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012123267/22.

(120164905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.686.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 septembre 2012

1. L'assemblée accepte la démission en tant que gérant de Monsieur Lemaire Jean, Directeur de Sociétés, avec adresse 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg et de Monsieur Stéphane Weyders, Directeur de Sociétés, avec adresse 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

2. L'assemblée nomme en remplacement des gérants démissionnaires, pour une période indéterminée, Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

3. L'assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de Pricewaterhouse Coopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011 qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012123272/20.

(120164805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.686.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2010, enregistré à Luxembourg le 30 mai 2012, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Référence L120088136) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123273/12.

(120164806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 7.463.726,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 138.470.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- John-Paul McKEON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- Mme Elena TOSHKOVA, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Francesco PIANTONI, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- William GILSON, Gérant

- Elena TOSHKOVA, Gérante

- Francesco PIANTONI, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123274/27.

(120164795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Capcon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart.

R.C.S. Luxembourg B 171.548.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

SIND ERSCHIENEN:

1. „luxpantau capital S.à r.l.“, eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 164.079, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 30. September 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2917, vom 29.11.2011,

hier ordnungsgemäß vertreten durch die alleinige Unterschrift ihres Geschäftsführers, gemäß Artikel 12 der Satzung, nämlich,

Herr Robert ZWEERS, Informatiker, geboren in Osnabrück (Deutschland) am 12. April 1966, wohnhaft in L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart;

2. Herr Fariborz YAZDAN PANAHA SAMANI, Diplom Informatiker, geboren in Ghazvin (Iran) am 9. Januar 1965, wohnhaft in D-53340 Meckenheim (Deutschland), Wormersdorfer Straße 9;

Welche Komplementen ersuchen den instrumentierenden Notar um Beurkundung der Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie unter sich gründen wollen wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft ist „CAPCON“ (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Art. 3. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Unternehmensberatung, Unternehmensvermittlung, sowie Beratung der Unternehmensmitarbeiter, einschließlich aller damit zusammenhängenden Tätigkeiten.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbarem Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mersch.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Wenn und solange alle Anteile von einem alleinigen Gesellschafter gehalten werden, ist die Gesellschaft eine Einzel-Gesellschafter-Gesellschaft in dem Sinne des Artikels 179 Absatz 2 des geänderten Gesetzes für Handelsgesellschaften.

In diesem Fall, sind unter anderen die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes anzuwenden; so ist z. B. jegliche Entscheidung des alleinigen Gesellschafters, wie auch jeglicher Vertrag zwischen dem Gesellschafter und der Gesellschaft in schriftlicher Form festzuhalten und die Bestimmungen bezüglich der Gesellschafterversammlung sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile im Rahmen der bestehenden Gesetzgebung zurückzuerwerben.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Das Guthaben des Unternehmens wie in seiner Jahresinventur angegeben stellt den Nettogewinn des Geschäftsjahres, nach Abzug der laufenden Geschäftskosten, Abschreibungen und sonstigen Kosten, dar. Fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt. Diese Zuführung ist nicht weiter verpflichtend wenn die Reserve auf zehn Prozent (10%) des Kapitals ansteigt.

Der verbleibende Betrag steht gegebenenfalls den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder mit dem Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

In diesem Falle besitzen die übrigen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches binnen dreißig (30) Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Artikel 189 Absatz 6 und 7 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Untersagung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jederzeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, ernannt oder abberufen werden können.

Falls die Generalversammlung nichts anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen.

Die folgenden Handlungen bedürfen im Innenverhältnis eines vorherigen zustimmenden Beschlusses der Generalversammlung:

- Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten sowie die Änderung von Verträgen über solche Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte;
- Erwerb und Veräußerung von Unternehmen, auch Teilbetrieben, sowie Abschluss, Änderung und Beendigung von Unternehmensverträgen aller Art;
- Erwerb, Veräußerung und Belastung von Beteiligungsrechten an anderen Gesellschaften, einschließlich der Änderung der Gesellschaftsverträge solcher Gesellschaften;
- Errichtung und Aufhebung von Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland;
- Erteilung und Entziehung von Prokuren und Handlungsvollmachten;
- Übernahme von Bürgschaften sowie Abschluss von Gewährleistungs- und Garantieverträgen;
- Aufnahme und Gewährung von Krediten und Darlehen, ferner die Eingehung von Wechselverbindlichkeiten;

Art. 13. Die Geschäftsführer werden durch die Ausübung ihres Mandates nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind nur rechtskräftig, wenn sie von mehr als der Hälfte des Gesellschaftskapitals akzeptiert wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig (75) Prozent des Kapitals darstellen.

In Fällen, in denen die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen, welche aufgrund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in einem Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die einhundert (100) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. „luxpantau capital S.à r.l.“, vorgenannt	50 Anteile
2. Herr Fariborz YAZDAN PANAH SAMANI, vorgenannt	50 Anteile
TOTAL: einhundert Anteile	<u>100 Anteile</u>

Die Geschäftsanteile wurden voll und in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölf-tausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) zur Verfügung steht, sowie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (1.000.- EUR) abgeschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

a) Herr Robert ZWEERS, vorgeannt;

b) Herr Fariborz YAZDAN PANAH SAMANI, vorgeannt;

Die alleinige Unterschrift eines der Geschäftsführer ist ausreichend, um rechtsgültig die Gesellschaft zu verpflichten.

2.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. ZWEERS, F. YAZDAN PANAH SAMANI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2012. Relation: MER/2012/2207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den 25. September 2012.

Référence de publication: 2012123985/135.

(120165189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

AC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 50.384.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 septembre 2012

En date du 05 septembre 2012, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Corrado PROVERA, de Monsieur Pascal VAN ACKER, de Monsieur Jean-Pierre COMTE, de Monsieur Jean PANTER, de Monsieur Dominique MOCQUAX, de Monsieur Domenico CURULLA, et de Monsieur Hugues VERITE.

- de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer administrateurs, en remplacement des administrateurs révoqués, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018:

* Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts; et

* Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123280/17.

(120164857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.584.

Je soussigné, Alexandre Colson, agissant en tant que gérant de la société «LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl» déclare les cessions de parts sociales intervenues en date du 28 juin 2012 dont extrait ci-dessous.

Extrait de deux conventions de cession de parts sociales du 28 juin 2012.

Entre, d'une part:

Monsieur Sébastien DAMAIN, né le 20 septembre 1979 à Libramont et domicilié B-6840 OFFAING, Le Haut de Baudrimont 19 (Belgique);

Ci-dessous dénommés le «Cédant»

Et d'autre part:

Monsieur Gabriel MAZZUCHELLI, né le 4 novembre 1978 à Liège et domicilié B-4020 LIEGE, Rue de la Justice 9 (Belgique);

Ci-dessous dénommé le «Cessionnaire»

Ci-après conjointement les «Parties»

Il est convenu ce qui suit:

Le Cédant vend au Cessionnaire, en pleine propriété, et qui accepte, 2 parts sociales (ci-après «les Parts») de la Société LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl ayant son siège social à L-8399 WINDHOF, Rue d'Arlon 3-5 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro de B 165.584 ci-après la «Société».

Entre, d'une part:

Monsieur Benoit DE SIMONE, né le 14 octobre 1978 à Liège et domicilié B-6840 LONGLIER, Chaussée de Bastogne 13 (Belgique);

Ci-dessous dénommés le «Cédant»

Et d'autre part:

Monsieur Gabriel MAZZUCHELLI, né le 4 novembre 1978 à Liège et domicilié B-4020 LIEGE, Rue de la Justice 9 (Belgique);

Ci-dessous dénommé le «Cessionnaire»

Ci-après conjointement les «Parties»

Il est convenu ce qui suit:

Le Cédant vend au Cessionnaire, en pleine propriété, et qui accepte, 2 parts sociales (ci-après «les Parts») de la Société LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl ayant son siège social à L-8399 WINDHOF, Rue d'Arlon 3-5 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro de B 165.584 ci-après la «Société».

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012123627/37.

(120164772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Agapanthe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.680.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123289/9.

(120164921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Agence d'Assurances Jacobs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9244 Diekirch, 6, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 143.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012123290/10.

(120164868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**«AI + S. à r.l.», Société à responsabilité limitée,
(anc. E-MO).**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.912.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012123291/11.

(120164832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Artic Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.627.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123313/9.

(120164925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Jonas Architectes Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 18 septembre 2012 à 11.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera le 24.05.2017.

Ettelbruck, le 18 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012123562/15.

(120164864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Audace Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 163.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012123318/11.

(120164845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Axis Constructions, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.415.

La convention de domiciliation conclue entre Fiduciaire Internationale SA et Axis Constructions SA, 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 64.415, datée du 17 novembre 2009 dont l'avis de conclusion avait été enregistré à Diekirch le 9 décembre 2009, prend fin avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2012.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.

Domiciliataire

Stéphan MOREAUX

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012123322/16.

(120164771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Axxis Trust S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.609.

EXTRAIT

En date du 24 septembre 2012, les actionnaires, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mr. Jean-Marie SCHUL demeurant au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2012.
2. Nomination de Mr. Patrice GENIN demeurant au 11, rue des Trois Cantons à L-8399 Windhof au poste d'Administrateur Unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123323/16.

(120164386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Compulease Anstalt AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compulease Anstalt AG

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012123352/11.

(120164831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Azzurra Nettoyage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg B 143.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012123324/10.

(120164816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**G. Lusatti & Cie, Société en Commandite simple,
(anc. B. Tavernier & Cie).**

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.293.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société B. Tavernier & Cie tenue au siège social le 21
Septembre 2012 à 11 heures*

Résolutions

- L'Assemblée approuve la radiation de l'Associé Commandité;

Bernard TAVERNIER

Né le 21/09/1966 à Gent (Belgique)

Demeurant au 49, Geraardsbergestraat,

B-9400 Ninove (Belgique),

- L'Assemblée approuve la radiation de l'Associé Commanditaire:

Marc-André ALLES

Né le 17/08/1987 à Naarden (Pays-Bas)

Demeurant au 1, Brusselsesteenweg,

B-9400 Meerbeke (Belgique).

- L'Assemblée approuve la nomination de l'Associé Commandité:

Gérard LUSATTI

Né le 01/05/1976 à Villerupt (France)

Demeurant au 6, Rue Robert Krüger,

F-57390 Audun-le-Tiche (France)

Pour une durée indéterminée,

- L'Assemblée approuve la nomination de l'Associée Commanditaire:

Julie BRACK

Née le 15/08/1985 à Saint-Avold (France)

Demeurant au 19, Rue Robert Krüger,

F-57390 Audun-le-Tiche (France)

Pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée approuve la cession de parts entre:

D'une part:

Bernard TAVERNIER, Associé Commandité, Né le 21/09/1966 à Gent (Belgique)

Demeurant au 49, Geraardsbergestraat,

B-9400 Ninove (Belgique),

Cédant de 50 parts,

Et

Marc-André ALLES, Associé Commanditaire, Né le 17/08/1987 à Naarden (Pays-Bas)

Demeurant au 1, Brusselsesteenweg,

B-9400 Meerbeke (Belgique),

Cédant de 50 parts,

Et d'autre part:

Gérard LUSATTI, Associé Commandité, Né le 01/05/1976 à Villerupt (France)

Demeurant au 6, Rue Robert Krüger,

F-57390 Audun-le-Tiche (France),

Cessionnaire de 60 parts,

Et

Julie BRACK, Associée Commanditaire, Née le 15/08/1985 à Saint-Avold (France)

Demeurant au 19, Rue Robert Krüger,

F-57390 Audun-le-Tiche (France),

Cessionnaire de 40 parts

- L'Assemblée approuve le changement de dénomination de la société:

La société B. TAVERNIER & CIE prend la dénomination G. LUSATTI & CIE à compter du jour de la présente Assemblée.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Julie BRACK / Richard GAUTHIER / Gérard LUSATTI

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012123325/61.

(120164839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Easywebtrading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.553.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Olivier DENIS, gérant de sociétés, né à Verviers (B) le 02 juin 1970, demeurant à B-4800 Verviers, 14, rue Renier, (B),

2.- Monsieur Christophe DELAUDE, gérant de sociétés, né à Heusy (B) le 19 juin 1969, demeurant à B-4802 Heusy, 35, rue Guillaume Lekeu (B), et

3.- Monsieur Fabrice GOFFIN, employé privé, né à Rocourt (B) le 15 janvier 1971, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige, 26, rue du Tram, (B), ici représenté par Monsieur Olivier DENIS, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de “Easywebtrading S.à.r.l.”.

Art. 3. La société a pour objet l’exploitation d’un commerce de vente d’objets, vêtements et accessoires en ligne sur Internet incluant toutes prestations de service et de conseil s’y rattachant pourvu qu’elles soient accessoires et non dans l’attribution exclusive d’une profession spécialement réglementée par une loi.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d’établissement et réglementant l’accès aux professions d’artisan, de commerçant, d’industriel ainsi qu’à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l’achat, la vente, l’exploitation et la gestion d’immeubles.

La société pourra s’intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Frisange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la société, qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elles. S’il y a plusieurs propriétaires d’une part sociale, la société a le droit de suspendre l’exercice des droits afférents, jusqu’à ce qu’une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l’usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d’usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu’avec l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l’agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l’article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l’interdiction, l’incapacité, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d’un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu’un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l’assemblée générale sont exercés par l’associé unique.

Les décisions prises par l’associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Olivier DENIS, préqualifié, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Monsieur Christophe DELAUDE, préqualifié, dix parts sociales	10
3.- Monsieur Fabrice GOFFIN, préqualifié, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-5752 Frisange, 8, route de Luxembourg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Olivier DENIS, gérant de sociétés, né à Verviers (B) le 02 juin 1970, demeurant à B-4800 Verviers, 14, rue Renier, (B), gérant technique, et
 - Monsieur Christophe DELAUDE, gérant de sociétés, né à Heusy (B) le 19 juin 1969, demeurant à B-4802 Heusy, 35, rue Guillaume Lekeu (B), gérant administratif.
- 3.- Les mandats de gérants sont exercés à titre gratuit.
- 4.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Olivier DENIS, Christophe DELAUDE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2012. Relation GRE/2012/3496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Référence de publication: 2012124034/129.

(120165258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

Il résulte des résolutions adoptées par écrit le 13 septembre 2012 par Black & Decker International Finance 3 Limited, l'associé unique de la Société (l'Associé Unique), que l'Associé Unique a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, société anonyme, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Black & Decker Limited S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012123329/16.

(120163913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Blue Water Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.926.

Décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 septembre 2012.

Le conseil d'administration décide de révoquer le réviseur d'entreprises ComCo S.A. ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire avec effet au 29 juin 2012.

Le conseil nomme comme réviseur d'entreprises avec effet au 29 juin 2012 Alter Audit Sàrl, ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012123331/17.

(120164724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.438.

Il est porté à la connaissance de tous que la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes, à savoir CROWN CORPORATE SERVICES S.à r.l. ont fait l'objet d'un changement.

La nouvelle dénomination et la nouvelle adresse sont les suivantes:

Ecovis Luxembourg

56, Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Veuillez noter que le mandat est renouvelé à partir du 24 septembre jusqu'à l'assemblée ce tenant en 2016.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012123451/17.

(120164735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.
